

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le mercredi 22 octobre 2025 à 10h.

Au Tribunal Judiciaire d'ÉVRY-COURCOURONNES (91), 9 rue des Mazières (91012) ÉVRY-COURCOURONNES

EN UN SEUL LOT

Dans un ensemble immobilier dénommé « GRIGNY II »
sis à **GRIGNY (91350) – 2 - 4 avenue des Sablons**

Cadastrés section AL n° 106, lieudit « 2-4 avenue des Sablons » issu de la division de la parcelle AL 80

2 avenue des Sablons

LOT N° 220 et LOT N° 218 : **APPARTEMENT de 64,82 m²** dans le Bâtiment D1, escalier 2, au 13^{ème} étage
comprenant : entrée, salle de bains, pièce principale avec balcon, cuisine, WC, deux chambres, dressing.

LOT N° 56 : **CAVE n° 56** dans le Bâtiment D1, au sous-sol.

LOT N° 446 : **EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT pour voiture n° 446** au rez-de-chaussée.

(occupés à titre gratuit)

Cette vente a lieu à la requête du Syndicat des copropriétaires Résidence DAVOUT 28 sis 2/4 avenue des Sablons 91350 GRIGNY représenté par Maître Florence TULIER POLGE, Administrateur Judiciaire, demeurant Immeuble Le Mazière - Rue René Cassin - 91000 EVRY, agissant en qualité d'Administrateur Provisoire de la copropriété en difficulté avec tous les pouvoirs de l'assemblée générale des copropriétaires à l'exception de ceux du conseil syndical et de ceux prévus aux articles 26 a et 26 b de la loi du 10 juillet 1965, Assistée du Cabinet PRECLAIRE, SARL au capital de 30.000,00 Euros immatriculée au RCS d'ÉVRY sous le numéro 533 489 977, ayant son siège social 15 rue Jacquard 91280 SAINT PIERRE DU PERRY, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés à qualité audit siège, dûment habilité à poursuivre la vente par décision de l'Administrateur provisoire de la copropriété en date du 28/06/2024 - résolution n° 34, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés à qualité audit siège, ayant pour Avocat Maître Priscillia MIORINI, Avocat au Barreau de l'Essonne.

MISE À PRIX : 25.000 € (VINGT CINQ MILLE EUROS)

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire d'ÉVRY-COURCOURONNES

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre de la CARPA Séquestre

Fait et rédigé à CORBEIL-ESSONNES, le 25 août 2025, par l'avocat poursuivant, Signé Maître Priscillia MIORINI

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

► À Maître **Priscillia MIORINI**, Avocat au Barreau de l'Essonne, Membre Associé de la **SELAS AVOCATS ASSOCIÉS MIORINI**, Résidence Le Féray – 4 rue Féray (91100) CORBEIL-ESSONNES, **TEL. 01.60.90.13.13**, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente ► Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'ÉVRY-COURCOURONNES, où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 25/00094) ► Sur INTERNET : www.vench.fr www.licitor.com www.miorini.com

Sur les lieux pour visiter le **mardi 14 octobre 2025 à 10h.**